



Une solution éditée par Jupi'Terre

Accord sur la protection des données personnelles Mon Pro du Bien-Être

Mis à jour le 06-10-2026

Mon Pro du Bien-Être est un service de référencement et de mise en relation entre des professionnels du bien-être, de l'accompagnement et du paramédical et des personnes utilisant la Plateforme, intégré à l'environnement Jupi'Terre.

Ce service permet notamment au professionnel de disposer d'un profil public sur la Plateforme monprodubienetre.fr, d'être mis en relation avec des Utilisateurs et de proposer la prise de rendez-vous en ligne et le paiement au moment de la réservation.

La plateforme Mon Pro du Bien-Être a été conçue, développée et éditée par la société Jupi'Terre.

Dans le cadre du Contrat de Référencement relatif au service Mon Pro du Bien-Être conclu entre Jupi'Terre et le Praticien, Jupi'Terre est amenée, ou peut être amenée, à traiter des Données Personnelles.

Le présent Accord précise les conditions dans lesquelles ces Données Personnelles sont traitées ainsi que les rôles et obligations respectifs de Jupi'Terre et du Praticien.

Le présent Accord fait partie intégrante de la relation contractuelle entre Jupi'Terre et le Praticien.

Il est établi conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Loi informatique et libertés » ou « LIL », et du Règlement général sur la protection des données personnelles (« RGPD ») n°2016/679.

Chaque Partie s'engage à respecter les obligations qui lui incombent en application de cette Réglementation et du présent Accord.

Article 1 - Définitions

Dans le présent Accord, les expressions ci-dessous employées avec une majuscule ont la signification suivante.

Données Personnelles ou Données : désigne toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable. Est réputée identifiable la personne qui peut être identifiée directement ou indirectement, notamment par référence à un identifiant ou à un ou plusieurs éléments spécifiques propres à son identité.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Réglementation : désigne la réglementation applicable au Prestataire et au Praticien au jour du Traitement considéré, notamment la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite « Loi informatique et libertés » ou « LIL », et le Règlement général sur la protection des données personnelles (« RGPD ») 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Traitement : désigne toute opération ou série d'opérations portant sur des Données Personnelles, telle que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, le stockage, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la communication par transmission, la diffusion ou toute autre forme de mise à disposition, le rapprochement ou l'interconnexion, ainsi que le verrouillage, l'effacement ou la destruction, indépendamment du fait que cette opération soit réalisée automatiquement ou non.

Responsable de traitement : désigne la personne physique ou morale qui, seule ou conjointement, détermine les finalités et les moyens d'un Traitement.

Sous-traitant : désigne toute personne physique ou morale amenée à traiter des Données Personnelles pour le compte du Responsable du traitement.

Personne concernée : désigne toute personne physique dont les Données Personnelles font ou sont susceptibles de faire l'objet d'un Traitement.

Plateforme : désigne le site monprodubienetre.fr édité par Jupi'Terre.

Service : désigne le service Mon Pro du Bien-Être.

Praticien : désigne tout professionnel du bien-être, de l'accompagnement ou du paramédical souscrivant au Service et référencé sur la Plateforme.

Utilisateur : désigne toute personne physique utilisant la Plateforme, notamment afin de rechercher un Praticien, consulter son profil ou prendre rendez-vous avec lui.

Article 2 - Données personnelles que traite Jupi'Terre en tant que Responsable de traitement

Jupi'Terre peut être amenée à traiter certaines Données Personnelles en qualité de Responsable de traitement.

Ces Traitements concernent notamment les Données du Praticien, de ses éventuels collaborateurs ainsi que, dans certaines situations, les Données des Utilisateurs lorsque Jupi'Terre détermine elle-même les finalités et moyens du Traitement concerné.

Les Traitements pour lesquels Jupi'Terre agit en qualité de Responsable de traitement, ainsi que leurs finalités, les Personnes concernées, les catégories de Données traitées, leurs bases légales et leurs durées de conservation, sont détaillés en **Annexe 1 du présent Accord**. Cette Annexe fait partie intégrante du présent Accord.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Jupi'Terre conserve les Données pendant la durée nécessaire à la réalisation des finalités pour lesquelles elles ont été collectées, conformément aux durées précisées en Annexe 1.

Lorsqu'aucune durée particulière n'est prévue en Annexe 1 ou imposée par une obligation légale, les Données relatives au Praticien sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle puis pendant deux (2) ans à compter de sa cessation.

À l'issue de cette période, elles sont supprimées, sauf lorsqu'une obligation légale ou réglementaire impose leur conservation pendant une durée supérieure.

Les Données devant être conservées au titre d'une obligation légale, comptable ou fiscale, ou afin de permettre la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice, peuvent faire l'objet d'un archivage pendant la durée légalement applicable.

Les adresses IP et les logs sont conservés pendant une durée d'un (1) mois.

Les personnes référentes en matière de protection des Données Personnelles auprès de Jupi'Terre peuvent être contactées à l'adresse : **contact@jupiterre.pro**.

2.2 - Conditions relatives aux Traitements réalisés

Les Données concernant le Praticien sont principalement communiquées directement par celui-ci ou ses collaborateurs.

Les Données collectées présentent un caractère obligatoire pour réaliser les finalités de traitement et nécessaire à l'exécution du Contrat ou au fonctionnement du Service.

Les destinataires des Données sont les dirigeants de Jupi'Terre, les personnes habilitées au sein de Jupi'Terre ainsi que les prestataires et Sous-traitants auxquels Jupi'Terre peut avoir recours pour les seuls besoins de la fourniture et du fonctionnement du Service.

Jupi'Terre ne réalise aucun transfert de Données Personnelles en dehors de l'Union européenne.

Jupi'Terre peut avoir recours à des Sous-traitants pour réaliser certains Traitements, notamment pour l'hébergement et le fonctionnement technique de la Plateforme.

La Plateforme et les Données qu'elle contient sont notamment hébergées auprès de la société **AZNETWORK**, certifiée HDS (Hébergement de Données de Santé), sur des serveurs situés en France.



Une solution éditée par Jupi'Terre

2.3 - Droits des Personnes concernées

Toute Personne concernée bénéficie, dans les conditions prévues par la Réglementation, d'un droit :

- d'accès à ses Données Personnelles ;
- de rectification ;
- d'effacement ;
- de limitation du Traitement ;
- d'opposition ;
- et, lorsque les conditions sont réunies, de portabilité de ses Données.

Lorsque le Traitement repose sur son consentement, la Personne concernée peut retirer celui-ci à tout moment.

La Personne concernée peut également définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de ses Données Personnelles après son décès.

La demande devra indiquer les nom et prénom, adresse email ou postale, de la Personne concernée, et être signée.

Elle peut exercer ces droits en s'adressant à : **Jupi'Terre - contact@jupiterre.pro**

En cas de doute raisonnable concernant l'identité de la personne formulant la demande, Jupi'Terre pourra demander les informations supplémentaires nécessaires à la vérification de son identité.

Lorsque les Traitements concernent les collaborateurs du Praticien, il appartient à ce dernier de les informer directement de leurs droits.

2.4 - Information et réclamation

Pour toute information concernant la conformité RGPD des Traitements placés sous la responsabilité de Jupi'Terre, la Personne concernée peut contacter le Délégué à la protection des données désigné auprès de la CNIL en écrivant à : **rgpd@jupiterre.pro**

Toute Personne concernée dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle compétente, notamment la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).



Une solution éditée par Jupi'Terre

Article 3 - Données personnelles que traite Jupi'Terre en tant que Sous-traitant

Les instructions du Praticien selon lesquelles Jupi'Terre réalise les Traitements sont celles figurant dans le présent Accord ainsi que celles résultant de l'utilisation des fonctionnalités du Service par le Praticien.

Elles peuvent être complétées, modifiées ou mises à jour par le Praticien par écrit, sous réserve qu'elles soient conformes au Contrat, au fonctionnement du Service et à la Réglementation.

Les Traitements réalisés par Jupi'Terre pour le compte du Praticien, ainsi que leurs finalités, les Personnes concernées, les catégories de Données traitées, la nature des opérations réalisées et leurs durées de conservation, sont détaillés en **Annexe 2 du présent Accord**.

Cette Annexe fait partie intégrante du présent Accord et constitue notamment la description des Traitements confiés à Jupi'Terre par le Praticien.

Les Données sont conservées pendant toute la durée d'utilisation du Service par le Praticien, conformément aux durées précisées en Annexe 2.

À compter de la date effective de résiliation de Mon Pro du Bien-Être, les Données sont conservées pendant une durée de deux (2) ans, dans les conditions prévues à l'Article 4 du présent Accord.

À l'issue de cette période, elles sont supprimées, sauf lorsqu'une obligation légale ou réglementaire impose leur conservation pendant une durée supérieure.

Les adresses IP et les logs sont conservés pendant une durée d'**un (1) mois**.

Les personnes référentes en matière de protection des Données Personnelles auprès de Jupi'Terre peuvent être contactées à l'adresse : **contact@jupiterre.pro**.

3.2 - Obligations du Praticien en tant que Responsable de traitement

Le Praticien, en sa qualité de Responsable de traitement à l'égard de ses Utilisateurs, clients ou patients, s'engage à respecter l'ensemble des obligations qui lui incombent en application de la Réglementation relative à la protection des Données Personnelles.

Il lui appartient notamment :

- de déterminer une base légale valable pour les Traitements qu'il réalise ;
- de fournir aux Personnes concernées les informations requises par la Réglementation ;
- de recueillir leur consentement lorsque celui-ci est requis ;



Une solution éditée par Jupi'Terre

- de respecter les droits des Personnes concernées ;
- de ne collecter et traiter que les Données nécessaires à son activité ;
- et, plus généralement, de s'assurer de la licéité des Traitements qu'il réalise au moyen du Service.

Le Praticien demeure responsable des Données qu'il collecte, renseigne, utilise ou conserve dans le cadre de son activité professionnelle.

Le Praticien tiendra Jupi'Terre indemne de toute condamnation ainsi que de toute conséquence financière auxquelles Jupi'Terre pourrait être exposée du fait du non-respect par le Praticien des obligations lui incombant en sa qualité de Responsable de traitement.

3.3 - Obligations de Jupi'Terre en tant que Sous-traitant

Jupi'Terre s'engage à respecter l'ensemble des obligations lui incombant en qualité de Sous-traitant en application de la Réglementation sur la protection des Données Personnelles.

Respect des instructions de traitement

Jupi'Terre traite les Données Personnelles uniquement sur instruction écrite du Praticien, notamment celles résultant du présent Accord et de l'utilisation du Service.

Jupi'Terre s'interdit d'utiliser les Données confiées par le Praticien pour des finalités étrangères à la fourniture du Service, sauf obligation prévue par le droit de l'Union européenne ou le droit français.

Absence de transfert hors de l'Union européenne et sous-traitance ultérieure

Jupi'Terre s'engage à ne réaliser aucun transfert de Données Personnelles en dehors de l'Union européenne.

Le Praticien autorise de manière générale Jupi'Terre à faire appel à des Sous-traitants ultérieurs lorsque cela est nécessaire au fonctionnement du Service.

Jupi'Terre fait notamment appel à **AZNETWORK**, certifiée HDS, pour l'hébergement de la Plateforme et des Données, sur des serveurs situés en France.

Lorsque Jupi'Terre fait appel à un autre Sous-traitant pour réaliser des activités de Traitement pour le compte du Praticien, des obligations en matière de protection des Données équivalentes à celles prévues par le présent Accord lui sont imposées contractuellement.

Jupi'Terre demeure responsable à l'égard du Praticien de l'exécution par ses propres Sous-traitants des obligations qui leur sont confiées.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Jupi'Terre informe le Praticien de tout ajout ou remplacement d'un Sous-traitant susceptible d'avoir un impact significatif sur le Traitement de ses Données.

Le Praticien peut formuler toute objection motivée relative à ce changement dans un délai de quinze jours suivant la réception de cette information.

A défaut de réponse dans ce délai, le Responsable de traitement reconnaît avoir ainsi accepté ledit nouveau sous-traitant et le changement sur le Traitement de ses Données.

Obligation d'aide et d'assistance du Sous-traitant

Compte tenu de la nature du Traitement, Jupi'Terre aide le Praticien (Responsable du traitement), dans la mesure du possible et par des mesures techniques et organisationnelles appropriées, à donner suite aux demandes d'exercice des droits formulées par les Personnes concernées.

Jupi'Terre aide également le Praticien à assurer le respect des obligations prévues aux articles 32 à 36 du RGPD, compte tenu de la nature du Traitement et des informations dont elle dispose.

Jupi'Terre met à la disposition du Praticien les informations nécessaires pour démontrer le respect de ses obligations en qualité de Sous-traitant.

Obligation de confidentialité

Jupi'Terre est tenue à une obligation de confidentialité et s'interdit de communiquer les Données Personnelles à un tiers, à titre gratuit ou onéreux, sauf lorsque cette communication est nécessaire à l'exécution du Service, intervient sur instruction du Praticien ou résulte d'une obligation légale.

Jupi'Terre veille à ce que les personnes autorisées à traiter les Données Personnelles soient soumises à une obligation appropriée de confidentialité.

Audit

Le Praticien peut, à ses frais, réaliser ou faire réaliser par un prestataire indépendant soumis à une obligation de confidentialité un audit relatif au respect par Jupi'Terre de ses obligations en qualité de Sous-traitant.

Le Praticien informe Jupi'Terre par écrit de toute mission d'audit avec un préavis minimum de dix (10) jours calendaires, en précisant l'objet de la mission, sa durée envisagée et l'identité des experts missionnés.

La durée de l'audit ne pourra excéder quatre (4) jours.

Les Parties déterminent d'un commun accord les modalités pratiques de l'audit afin de limiter autant que possible les perturbations susceptibles d'affecter le fonctionnement du Service.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Un exemplaire du rapport d'audit est remis à chacune des Parties.

Si l'audit révèle un manquement de Jupi'Terre à ses obligations au titre du présent Accord, Jupi'Terre s'engage à mettre en œuvre les mesures correctives nécessaires dans un délai de trente (30) jours ouvrés à compter de la remise du rapport d'audit.

Les frais liés à la réalisation de l'audit restent à la charge du Praticien.

À défaut de correction dans le délai précité, le Praticien pourra exercer les droits prévus par le Contrat en cas de manquement de Jupi'Terre à ses obligations.

Notification en cas de violation de Données Personnelles

Jupi'Terre s'engage à informer le Praticien dans les meilleurs délais après avoir pris connaissance d'une violation de Données Personnelles affectant les Données traitées pour son compte.

Jupi'Terre s'engage également à communiquer au Praticien, dans la mesure où elles sont disponibles, les informations nécessaires afin de lui permettre de respecter ses propres obligations de notification auprès de l'autorité de contrôle et, lorsque cela est nécessaire, des Personnes concernées.

Mesures de sécurité

En tant que Sous-traitant, Jupi'Terre met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées afin de garantir un niveau de sécurité adapté aux risques et de prévenir notamment toute perte, destruction, altération, divulgation ou accès non autorisé aux Données Personnelles.

Ces mesures comprennent notamment :

- l'hébergement des Données sur des serveurs certifiés **HDS (Hébergement de Données de Santé) situés en France** ;
- le chiffrement des échanges de Données au moyen de protocoles sécurisés HTTPS/TLS ;
- la mise en place de mécanismes d'authentification destinés à sécuriser l'accès aux comptes ;
- la gestion et le contrôle des habilitations d'accès aux Données ;
- la journalisation des connexions et des événements de sécurité ;
- la réalisation de sauvegardes régulières destinées à assurer la disponibilité et l'intégrité des Données ;
- la sensibilisation des personnes autorisées à accéder aux Données aux obligations de confidentialité et de sécurité.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Toute personne agissant sous l'autorité de Jupi'Terre et ayant accès à des Données Personnelles ne peut les traiter que sur instruction du Praticien, sauf obligation contraire résultant du droit de l'Union européenne ou du droit français.

Registre des Traitements

Jupi'Terre tient un registre des Traitements effectués pour le compte des Responsables de traitement conformément aux exigences de la Réglementation.

Ce registre est tenu à la disposition de l'autorité de contrôle dans les conditions prévues par le RGPD.

Article 4 - Sort des Données à la fin du Service

À la date d'effet de la résiliation de Mon Pro du Bien-Être, le profil public du Praticien est déréférencé et les fonctionnalités propres au Service deviennent indisponibles, conformément au Contrat de Référencement.

Lorsque le Praticien conserve parallèlement un abonnement actif au logiciel Jupi'Terre, la résiliation de Mon Pro du Bien-Être n'entraîne pas la suppression des Données relevant du logiciel Jupi'Terre. Celles-ci restent soumises aux conditions prévues par l'Accord sur la protection des données personnelles applicable au logiciel Jupi'Terre.

Les Données traitées dans le cadre de Mon Pro du Bien-Être sont conservées pendant une durée de deux (2) ans à compter de la date effective de résiliation du Service.

Pendant cette période, les Données ne sont plus utilisées pour assurer le fonctionnement courant du Service, mais peuvent être conservées afin notamment de permettre la gestion des obligations résiduelles liées à la relation contractuelle, la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice ainsi que, lorsque cela est techniquement possible et applicable, la récupération des Données par le Praticien.

À l'issue de cette période de deux (2) ans, les Données sont supprimées, sauf lorsqu'une obligation légale ou réglementaire impose leur conservation pendant une durée supérieure.

Les Données devant être conservées à des fins comptables, fiscales, probatoires ou afin de permettre la constatation, l'exercice ou la défense de droits en justice peuvent ainsi faire l'objet d'un archivage pendant la durée légalement applicable.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Annexe 1 de l'Accord sur la protection des données personnelles

Liste des Traitements pour lesquels Jupi'Terre agit **en tant que Responsable de Traitement** :

Pourquoi les données sont collectées ?	Qui est concerné et quelles sont les données utilisées ?	Sur quelle base les données sont-elles utilisées ?	Combien de temps les données sont-elles conservées ?
La gestion des demandes de référencement : formulaire de contact, rendez-vous, démonstration, échanges, gestion des informations et documents justificatifs.	Le Praticien : données d'identification et de contact (nom, prénom, adresse, photographie, email, téléphone) ; données relatives à l'activité professionnelle (activité, certifications et/ou attestations de formation, forme juridique, SIRET et autres informations ou justificatifs nécessaires au référencement).	Exécution de mesures précontractuelles et, lorsque nécessaire, intérêt légitime de Jupi'Terre pour gérer les conditions de référencement sur la Plateforme.	2 ans à compter du dernier contact lorsque la demande de référencement n'aboutit pas. Si le référencement est confirmé pendant la durée du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation .



Une solution éditée par Jupi'Terre

La gestion de la relation contractuelle et du référencement du Praticien : souscription et gestion du Service, échanges, référencement et déréférencement, gestion et mise à jour du profil, classement des Praticiens sur la Plateforme.	Le Praticien : données d'identification et de contact ; données relatives à son activité professionnelle ; informations et justificatifs nécessaires au référencement ; données renseignées sur le profil public ; données relatives à la souscription et à l'utilisation du Service.	Exécution du Contrat de Référencement.	Pendant la durée du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation, sous réserve des obligations légales imposant une conservation plus longue.
La gestion de la facturation, des paiements et de la comptabilité relatifs au Service.	Le Praticien : données d'identification et professionnelles ; données de facturation ; données relatives aux abonnements, factures et règlements ; informations nécessaires à la gestion des paiements.	Exécution du Contrat et respect des obligations légales, comptables et fiscales de Jupi'Terre.	Pendant la durée du Service puis archivage pendant les durées légales applicables aux documents comptables et fiscaux.



Une solution éditée par Jupi'Terre

La gestion du compte et de l'accès au Service.	Le Praticien et l'Utilisateur : données d'identification ; identifiants et données nécessaires à l'authentification ; données de connexion ; informations relatives à l'utilisation du compte et du Service.	Exécution du Contrat de référencement (pour le Praticien) et des CGU (pour l'Utilisateur) et intérêt légitime de Jupi'Terre à assurer le fonctionnement et la sécurité du Service.	Pour le Praticien : pendant la durée du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation. Pour l'Utilisateur : pendant la durée d'utilisation du Service puis après 2 ans d'inactivité du compte ou jusqu'à demande de suppression. Les adresses IP et logs sont conservés pendant 1 mois.
La prévention et la lutte contre la fraude informatique et les atteintes à la sécurité : tentatives d'accès non autorisées, spamming, hacking et autres comportements susceptibles de compromettre la Plateforme ou le Service.	Le Praticien et les Utilisateurs : données de connexion et données techniques nécessaires à la détection et à l'analyse des événements de sécurité (notamment adresse IP, logs, identifiants techniques).	Intérêt légitime de Jupi'Terre à assurer la sécurité de la Plateforme, du Service et des Données.	Les adresses IP et logs sont conservés pendant 1 mois.



Une solution éditée par Jupi'Terre

La fourniture du service support et la gestion des demandes adressées à Jupi'Terre.	Le Praticien et, le cas échéant, les Utilisateurs : données d'identification et de contact ; objet de la demande ; contenu des échanges ; données nécessaires à l'analyse et à la résolution de la demande.	Exécution du Contrat lorsqu'il s'agit d'une demande du Praticien et, selon la nature de la demande, intérêt légitime de Jupi'Terre à assurer le support et le bon fonctionnement du Service.	Pendant le temps nécessaire au traitement de la demande. Les informations devant être conservées pour assurer le suivi de la relation contractuelle ou la défense des droits de Jupi'Terre peuvent être archivées pendant la durée applicable.
La gestion technique de la Plateforme et du Service : maintenance, hébergement, administration, sécurisation, sauvegardes et résolution des incidents techniques.	Le Praticien et les Utilisateurs : Données présentes sur la Plateforme auxquelles Jupi'Terre peut être amenée à accéder lorsque cela est nécessaire à la réalisation de l'opération technique concernée.	Intérêt légitime de Jupi'Terre à assurer le fonctionnement, la maintenance et la sécurité de la Plateforme et exécution du Contrat à l'égard du Praticien.	Les Données ne sont utilisées que pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'opération technique concernée, sans préjudice de leur durée de conservation propre au titre du Traitement dont elles relèvent.
La gestion des avis publiés sur la Plateforme et des signalements relatifs à ces avis : publication, contrôle, traitement des signalements, échanges avec les personnes concernées et, le cas échéant, retrait	Le Praticien et l'Utilisateur ayant publié ou signalé un avis : données d'identification et de contact ; contenu de l'avis et des échanges ; informations relatives au rendez-vous concerné ; données nécessaires à	Intérêt légitime de Jupi'Terre à assurer le fonctionnement, la fiabilité et la modération de son système d'avis et, lorsque applicable, respect de ses obligations légales.	Pendant la durée nécessaire à la publication et à la gestion de l'avis. En cas de signalement ou de litige, les informations nécessaires peuvent être conservées pendant la durée permettant la constatation, l'exercice ou la



Une solution éditée par Jupi'Terre

d'un avis.	l'examen du signalement.		défense de droits en justice.
La fidélisation et la prospection commerciale auprès des Praticiens : informations sur les services Jupi'Terre, newsletters et offres commerciales.	Le Praticien : nom, prénom, adresse email et informations relatives à sa relation avec Jupi'Terre nécessaires à la personnalisation des communications.	Pendant la relation contractuelle : intérêt légitime de Jupi'Terre à informer ses clients de ses services et offres similaires, sous réserve du droit d'opposition. Après la fin de la relation contractuelle : dans les conditions autorisées par la réglementation applicable.	Pendant la relation contractuelle puis pendant la durée pendant laquelle Jupi'Terre est autorisée à adresser des communications commerciales. Dans tous les cas, jusqu'à l'exercice du droit d'opposition ou au désabonnement lorsqu'il intervient auparavant.



Une solution éditée par Jupi'Terre

Annexe 2 de l'Accord sur la protection des données personnelles

Les références au Contrat de Référence et aux CGU figurant dans la présente Annexe désignent le cadre contractuel dans lequel Jupi'Terre réalise les Traitements pour le compte du Praticien.

Elles ne constituent pas la détermination de la base légale des Traitements réalisés par le Praticien, laquelle relève de sa responsabilité en sa qualité de Responsable de traitement.

Liste des Traitements pour lesquels Jupi'Terre agit en tant que **Sous-traitant pour le compte du Praticien** :

Pourquoi les données sont collectées ?	Qui est concerné et quelles sont les données utilisées ?	Quelles opérations sont réalisées par Jupi'Terre ?	Dans quel cadre le Traitement est-il réalisé ?	Combien de temps les données sont-elles conservées ?
La gestion des mises en relation entre le Praticien et les Utilisateurs	Les Utilisateurs, clients potentiels et clients du Praticien : données d'identification et de contact (nom, prénom, email, téléphone) ; informations communiquées dans le cadre de la mise en relation.	Collecte, enregistrement, transmission au Praticien, consultation, hébergement et conservation des Données nécessaires à la mise en relation.	Contrat de Référence et CGU de la Plateforme	Pendant la durée d'utilisation du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation , conformément à l'Article 4 du présent Accord.



Une solution éditée par Jupi'Terre

La gestion des échanges entre le Praticien et les Utilisateurs sur la Plateforme	Les Utilisateurs, clients potentiels et clients du Praticien : données d'identification et de contact ; contenu des messages et informations communiquées dans le cadre des échanges.	Collecte, enregistrement, transmission, mise à disposition, consultation, hébergement et conservation des échanges.	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme	Pendant la durée d'utilisation du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation , conformément à l'Article 4 du présent Accord.
La gestion des prises de rendez-vous, modifications et annulations sur la Plateforme	Les clients potentiels et clients du Praticien : données d'identification et de contact (nom, prénom, email, téléphone) ; informations relatives au rendez-vous (Praticien concerné, prestation, date, heure, lieu ou modalité du rendez-vous, statut du rendez-vous et informations nécessaires à sa gestion).	Collecte, enregistrement, transmission au Praticien, modification, consultation, hébergement et conservation des informations relatives aux rendez-vous ; gestion technique des modifications et annulations.	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme	Pendant la durée d'utilisation du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation , conformément à l'Article 4 du présent Accord.



Une solution éditée par Jupi'Terre

L'envoi des confirmations, rappels et notifications relatifs aux rendez-vous	Les clients potentiels et clients du Praticien : données d'identification et de contact ; informations nécessaires à l'identification et à la gestion du rendez-vous.	Enregistrement, consultation et utilisation des Données nécessaires à la génération et à l'envoi des confirmations, rappels et autres notifications relatives au rendez-vous.	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme	Les Données sont utilisées pendant la durée nécessaire à l'envoi et à la gestion des notifications. Les Données relatives au rendez-vous restent ensuite conservées conformément à la durée applicable à la gestion des rendez-vous.
La gestion des paiements liés aux rendez-vous pris sur la Plateforme, lorsque cette fonctionnalité est utilisée	Les clients du Praticien : montant du paiement et date du prélèvement. Les données bancaires ne sont pas conservées par Jupi'Terre et sont traitées directement via le compte Stripe du Praticien.	Transmission des informations nécessaires au déclenchement du paiement via le compte Stripe du Praticien et enregistrement de la date et du montant de l'opération dans le Service.	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme	Pendant la durée d'utilisation du Service puis 2 ans à compter de sa résiliation , conformément à l'Article 4 du présent Accord.
La fourniture du service support lorsque la demande concerne des Données traitées pour	Les clients potentiels et clients du Praticien : Données nécessaires à l'analyse et à la résolution de la	Consultation, accès, extraction ou autre opération strictement nécessaire à l'analyse et à la résolution de la	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme	Pendant la durée strictement nécessaire au traitement de la demande. Les Données concernées



Une solution éditée par Jupi'Terre

le compte du Praticien	demande ou de l'incident concerné.	demande de support.		restent par ailleurs soumises à leur durée de conservation propre.
La gestion technique du Service pour le compte du Praticien : hébergement, maintenance, sauvegarde, administration et résolution des incidents techniques.	Les clients potentiels et clients du Praticien : Données stockées ou traitées dans le cadre du Service.	Hébergement, stockage, sauvegarde, consultation ou accès lorsque nécessaire, restauration, maintenance et opérations techniques nécessaires au fonctionnement du Service.	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme	Pendant la durée nécessaire à l'opération technique concernée. Les Données restent par ailleurs conservées conformément à la durée applicable au Traitement dont elles relèvent.
La gestion, à la demande du Praticien, des signalements relatifs aux avis laissés par ses clients	Les clients du Praticien : données d'identification et de contact nécessaires au traitement du signalement ; contenu de l'avis ; informations relatives au rendez-vous et, lorsque cela est nécessaire, données relatives à son déroulement.	Consultation, collecte, enregistrement et analyse des informations nécessaires au traitement du signalement et aux échanges avec le Praticien.	Contrat de Référencement et CGU de la Plateforme.	Pendant la durée nécessaire au traitement du signalement. Les informations devant être conservées en cas de contestation ou de litige peuvent ensuite être archivées pendant la durée applicable.